

### **Dates**

Diffusion de l'appel à projets

**Avril 2007**

Date limite de réception des projets

**Vendredi 25 mai 2007**

Information aux porteurs des projets pré-sélectionnés le 11 juin 2007

Présentation orale des projets présélectionnés

**Vendredi 15 juin 2007**

**Les résultats du comité de sélection seront communiqués  
fin juin 2007.**

### **Appel a projet**

La valorisation des résultats des recherches académiques constitue la troisième mission des établissements d'enseignement supérieur et de recherche français.

Force est de constater que cette valorisation, qu'elle soit économique ou non-économique, reste trop faiblement réalisée actuellement. La première cause de ce déficit de transfert reste la différence qui existe entre :

- d'une part l'achèvement de la recherche aboutissant à des résultats susceptibles d'être exploités dans le monde socioéconomique
- d'autre part le dossier technico-économique permettant un transfert réussi vers le partenaire (entreprise, organisme, utilisateur) qui en assurera l'exploitation commerciale, industrielle ou sociale.

Les travaux qui permettent de faire le lien entre ces deux étapes restent insuffisamment financés.

Ce constat a conduit les services de valorisation de la recherche des quatre universités lorraines à soumettre un projet à l'ANR. Ce projet dénommé CERES a été accepté et comprend une enveloppe financière destinée à accompagner cette phase de maturation des innovations issues des laboratoires des quatre Universités lorraines.

La maturation des projets innovants peut être définie ainsi:

« Processus qui permet de passer d'un résultat de Recherche à un objet, un produit, un service, une méthode, un savoir-faire transférable. Il peut comprendre notamment :

- des phases de preuve du concept et de développement (mais pas de recherche),
- de protection de la propriété intellectuelle,
- d'identification et de caractérisation de marchés,

- de définition d'un mode de business,
- d'analyse des contraintes légales.

On distinguera souvent une phase dite de pré-maturation au cours de laquelle on évalue rapidement le potentiel du projet détecté, notamment en déterminant si ledit projet est bien sorti de la phase Recherche.

Le financement de ces phases de maturation de projet est la cible du présent appel à projets.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que des résultats de recherche doivent pré-exister.

### **Champ de l'appel à projets**

Le présent appel à projets n'exclut aucune discipline de recherche. Tous les résultats de recherches ayant vocation à avoir un impact positif sur le monde socio-économique sont éligibles. Cet impact peut s'estimer soit par l'avantage concurrentiel que le résultat peut apporter à un secteur industriel, soit par l'apport sociétal attendu et la possibilité de trouver un tiers promoteur du projet (entreprise privée, association, collectivité locale,...). Les projets devront nécessairement intégrer, en complément de la partie scientifique, des éléments de marché, d'usage de l'innovation transférée ainsi qu'une première analyse du mode de valorisation.

Le présent appel à projets regroupe sous le vocable :

- « produit » : tout produit, procédé, service ou savoir-faire susceptible d'être transféré
- « partenaire » : tout tiers (industriel, association, collectivité locale ou nationale, porteur de création d'entreprise) susceptible d'assurer l'exploitation du produit.

La phase de maturation financée démarre nécessairement **d'un résultat de recherche** pour lequel est envisagée une application et se termine par le transfert à proprement parler ou par le relais pris par d'autres initiatives ou financements. L'objectif recherché par cet AAP vise à l'identification des projets présentant un potentiel de transfert et à la sélection de certains d'entre eux pour un accompagnement notamment financier.

Les travaux financés concerneront :

- la validation du concept de produit issu des résultats de recherche par des développements scientifiques et techniques (maquettes probatoires, tests, essais...), l'étude de sa robustesse et la comparaison avec des solutions alternatives concurrentes,
- l'identification d'applications pour le produit et une première analyse des marchés correspondants (chiffres clés, tendances, aspects normatifs et réglementaires, acteurs leaders).
- l'exploration de la protection intellectuelle : première recherche d'antériorité (bases de brevets et publications, état de l'art...) et étude de liberté d'exploitation, premiers dépôts de titres (brevets, marques, modèles).
- la veille concurrentielle comprenant une première analyse des forces et faiblesses et un premier ciblage de partenaires potentiels.

Le livrable attendu est un dossier technico-économique complet permettant de mettre en œuvre le transfert.

### **Critères d'éligibilité**

- Le projet doit viser à transférer une technologie, un produit, un savoir-faire, un service ou une méthodologie mis au point au sein d'un laboratoire de

recherche reconnu par une des 4 universités lorraines, quelque soit le mode de transfert y compris la création d'une entreprise innovante

- l'établissement valorisateur est l'une des 4 universités lorraines ;
- une ou plusieurs applications sont clairement identifiées avec des premiers éléments caractérisant les marchés visés
- un responsable du projet est identifié au sein du laboratoire et est un personnel de l'une des 4 universités lorraines
- l'étape de maturation financée sera totalement achevée en juillet 2008.
- les résultats doivent appartenir a minima en co-propriété à l'une des 4 universités lorraines qui aura la possibilité juridique de les exploiter.
- le dossier complet est déposé en temps et en heure selon la procédure de dépôt définie.

### ***Critères de sélection***

- caractère innovant du projet i.e. le potentiel de valorisation du produit à l'issue du financement et son impact sur le développement économique et social
- niveau d'aboutissement du projet soumis qui doit intégrer un programme de travail, des fournisseurs pré-sélectionnés, des aspects de propriété intellectuelle résolus ou en voie de l'être.
- cohérence du projet avec la stratégie du ou des laboratoires impliqués
- qualité et faisabilité scientifique, réalisme du budget et du timing du projet
- motivation des personnes impliquées
- part de propriété des résultats à valoriser appartenant aux universités lorraines.

### ***Modalités du financement***

#### **Budget disponible**

Les porteurs de projets devront soumettre un budget complet. CERES dispose d'un budget global de 100k€, chaque projet ne pourra recevoir une dotation supérieure à 25k€ qui ne s'appliquera que sur des coûts encourus spécifiquement pour le projet.

#### **Dépenses éligibles**

Les dépenses éligibles sont les dépenses additionnelles directement liées au projet en cours de maturation (coût marginal exclusivement). Il s'agira typiquement de coût de personnel contractuel affecté à l'étude, de coût de protection de la propriété intellectuelle (cabinet de brevet, frais de dépôt...), de veille concurrentielle et de ciblage de la stratégie de développement, de frais de fonctionnement du laboratoire spécifiques au projet et de sous-traitance technique. Les dépenses d'investissement (équipement supérieur à 4000€TTC) ne sont pas éligibles.

Le budget global du développement devra être présenté. Les devis éventuels des prestataires externes communiqués.

Le comité de sélection pourra agréer tout ou partie de la demande de financement.

#### **Modalité de gestion financière**

Toutes les dépenses devront être justifiées pour la réalisation du programme retenu. Les projets retenus seront pilotés par le service valorisation de l'établissement du responsable scientifique. Les dépenses, proposées par le responsable du projet et le

service valorisation impliqué, seront validées et engagées par CERES, la gestion financière étant confiée à l'INPL.

### **Nombre d'appels à projets :**

La durée du programme CERES permet d'envisager, sous condition de la poursuite du financement par l'ANR et les partenaires financiers, un troisième appel à projets en 2008 (appel à projet réalisé en fin d'année 2007). Les projets qui ne seraient pas prêts pour cet appel-ci pourront donc être présentés à cette occasion là.

### ***Procédure de sélection et de suivi des projets***

#### **Sélection**

La sélection des projets s'effectuera en deux temps.

1) Les porteurs devront soumettre un dossier comprenant plusieurs documents (renseignements administratifs, descriptif du projet et **budget**) décrivant de façon synthétique le projet dans toutes ses dimensions selon les modèle joints.

Un comité de pré-sélection expertisera alors les dossiers soumis.

2) Les porteurs des projets pré-sélectionnés seront alors invités à présenter individuellement leur projet lors d'une réunion qui se tiendra **le 15 juin 2007**. Les membres de CERES y demanderont alors les précisions qui s'imposent.

3) Le directeur de CERES présentera les projets pré-sélectionnés à un jury de sélection à la mi-juin.

4) A la suite de ce jury, l'ensemble des porteurs de projets sera informé des décisions prises avant fin juin 2007.

#### **Suivi**

Un ingénieur valorisation sera responsable du pilotage pour chaque projet retenu.

Le responsable scientifique du projet s'engage à faire en sorte de permettre un déroulement optimal du projet et de fournir l'ensemble des informations nécessaires pour effectuer une gestion de projet répondant aux indicateurs de réalisation qui seront déterminés par l'équipe CERES.

Le dossier technique visant à établir un partenariat industriel et/ou financier sera communiqué à CERES dans le mois qui précède la fin du projet.

Une présentation des résultats sera organisée avec le comité de suivi afin de qualifier le travail effectué et d'envisager la suite à donner à chaque projet.

### ***Procédure de dépôt des dossiers complets***

#### **Composition**

Le dossier soumis sera composé des documents suivants :

- Le document (format Word) de présentation du projet en 8 pages maximum,
- La fiche présentant le budget global (format Excel),
- D'éventuels devis venant justifier le budget.

#### **Soumission**

Il devra être soumis à la fois :

- sous format électronique à [ceres@inpl-nancy.fr](mailto:ceres@inpl-nancy.fr)

- sous format papier, muni des signatures du/des directeur(s) du(des) laboratoire(s) impliqué(s) au service valorisation de l'établissement du responsable scientifique, à l'adresse ci-dessous. Les porteurs de projets sont invités à vérifier au plus tôt auprès du service valorisation de l'établissement dont ils relèvent s'il existe des règles spécifiques dans cet établissement.

### Contacts et adresse d'envoi :

Nancy-Université			Univ. Paul Verlaine Metz
INPL	Univ. Henri Poincaré Nancy I	Univ. Nancy 2	
Service Valorisation	Service Transfert et Valorisation	Service Valorisation	Service valorisation de la recherche – Maison de L'université
Aurélia Dubs	Frédéric Melchior	Sophie Pommier	Camille Gagny
Pôle Universitaire Européen 34 cours Léopold 54052 NANCY cedex			Ile du Saulcy BP 80794 57 012 METZ Cedex
valorisation@inpl- nancy.fr	service.stv@uhp- nancy.fr	valorisation@univ- nancy2.fr	camille.gagny@univ- metz.fr
03 83 59 59 89 03 83 59 60 83	03 83 68 21 23 03 83 68 21 25	03 83 95 76 19 03 83 17 67 42	03 87 54 75 23 03 87 31 57 31